



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 063-200071199-20211207-CCPL\_2021\_173-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

**Absents représentés :**

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

**Absents :**

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE

**Secrétaire de séance :** Matéo MOREL

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2021-173 : ALSH ADOS - ORGANISATION DES SEJOURS HIVER POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaire, la communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados. Afin de permettre aux jeunes de vivre et de pratiquer des activités innovantes et différentes du milieu familial, renforcer le bien-vivre ensemble, des mini-séjours multi-activités sont proposés. Visant la découverte culturelle et environnementale, il est proposé, aux côtés des activités consommatrices, des activités de découverte culturelle et environnementale.

Pour l'année 2022, il est proposé d'organiser un séjour hiver (5 jours/4 nuits), la première semaine des vacances de février 2022.

Ainsi, un mini-séjour hiver est proposé (5 jours/4 nuits), la première semaine des vacances de février, au Grand Panorama au lac Chambon pour 24 jeunes du territoire Plaine Limagne. Les activités proposées sont : la pratique du ski de fond, de la raquette, une séance de chiens de traîneau.

Le budget prévisionnel s'élève à 10 000 €, le reste à charge de la communauté de communes Plaine Limagne est estimé à 4 480 €, soit 186,66 € par enfant.

En fonction du budget prévisionnel du séjour présenté, il convient de définir la tarification de ces séjours. Il est rappelé que la caisse d'allocations familiales (CAF) exige de définir au minimum deux tranches tarifaires prenant en compte les ressources des familles.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial, en cohérence avec la tarification des ALSH Plaine Limagne, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL	HABITANT HORS CCPL
1 à 550	160,00 €	208,00 €
551 à 750	180,00 €	234,00 €
751 à 950	200,00 €	260,00 €
951 à 1 200	220,00 €	286,00 €
1 201 à 1 500	240,00 €	312,00 €
1 501 à 2 000	260,00 €	338,00 €
2 001 et plus	280,00 €	364,00 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux Vacances Enfants (AVE), géré par Vacaf, service commun des caisses d'allocations familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires (de 1 à 700).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le budget prévisionnel du séjour au lac Chambon et la grille tarifaire ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision ;
- les crédits seront inscrits au budget 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

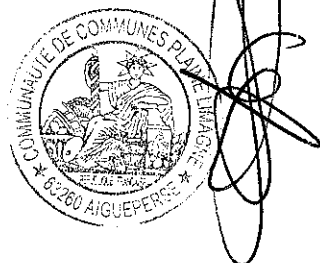
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021.

Le président,



Le président,  
  
 Claude RAYNAUD